

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

QUATRIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 18 Fructidor.

(Ère vulgaire.)

Dimanche 4 Septembre 1796.

Députation envoyée au général Jourdan par la diète de Ratisbonne, pour l'engager à traiter cette ville impériale comme neutre. — Refus du général Jourdan à ce sujet. — L'orte garnison autrichienne mise à Ratisbonne. — Prise des places fortes de la Bavière par les Autrichiens, qui en retirent les garnisons bavauro-palatinnes. — Attaque du Thal d'Erenbreitstein par les Français. — Lettre du général Moreau sur la victoire remportée par l'armée de Rhin et Moselle.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 14 fructidor.

Quoique l'archiduc Charles eût formellement désapprouvé la démarche de la diète de Ratisbonne, tendant à envoyer une députation au général Jourdan, afin de l'engager à traiter cette ville impériale comme neutre, cependant le danger approchant à chaque instant d'avantage, la diète s'est déterminée à une nouvelle démarche, & deux de ses membres se sont rendus au quartier-général de l'armée française. Leur mission n'a eu aucun succès, & le général Jourdan paroît décidé à entrer en ennemi à Ratisbonne. En attendant, les Autrichiens ont prévenu les généraux républicains; ils se sont emparés de tous les postes de la ville, y ont établi une forte garnison & nommé un commandant. L'ennemi a mis en réquisition environ 15 mille paysans pour élever à la hâte des retranchemens autour de la villa; le général Wartensleben, avec son armée, la couvre & la protège.

Les mêmes lettres d'Allemagne annoncent une nouvelle d'une plus grande importance, mais qui mérite cependant d'être confirmée par des rapports authentiques, quoique d'ailleurs elle soit très-probable. C'est que les Autrichiens s'emparent de toutes les places fortes de la Bavière, & qu'ils en retirent les garnisons bavauro-palatinnes pour s'y établir eux-mêmes. On parle plus que jamais dans toute l'Allemagne de la réunion de la Bavière aux états autrichiens; on ajoute que le roi de Prusse entre dans cet arrangement, moyennant la cession qui lui sera faite de plusieurs villes impériales. C'est ainsi que cette guerre, qui avoit pour prétexte la violation de la constitution germanique dans les propriétés & les droits des princes possessionnés en Lorraine & en Alsace, pourroit bien finir par le démembrement total de l'Empire. La

politique entière de l'Europe ne peut manquer d'éprouver un grand changement; & cette fameuse balance, l'objet de tant de sanglantes guerres, est totalement anéantie: comment la remplacera-t-on? C'est un problème difficile à résoudre.

Nous avons déjà dit qu'avant de pouvoir commencer le siège de la forteresse d'Erenbreitstein, suivant toutes les règles de l'art, il falloit préalablement s'emparer du poste important du Thal, qui est séparé de la forteresse & défendu par une garnison particulière. Depuis long-tems les assiégeans se préparaient à cette attaque, & elle a été effectuée dans la nuit du 25 au 26 août. Le feu terrible qui s'est continué pendant huit heures de suite sans la moindre interruption, ébranloit la terre à plusieurs lieues à la ronde. Les républicains vouloient emporter les retranchemens à la bayonnette; mais, après des efforts de bravoure dignes des plus grands éloges, les Français ont été repoussés par la garnison. La perte des assiégeans doit avoir été considérable; mais ils ne paroissent pas rebutés par cette sanglante tentative, & ils en préparent une nouvelle qui, à ce qu'on espère, sera plus heureuse.

FRANCE.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Au quartier-général à Augsburg, le 8 fructidor, au 4^e de la république.

Le général en chef Moreau, au directoire exécutif.

Par ma lettre du 4 fructidor, je vous rendois compte, citoyens directeurs, de la position du prince Charles à Ingolstadt, & du renfort qu'il avoit détaché contre l'armée de Sambre & Meuse, dont la marche vers Ratisbonne le gênoit beaucoup. J'ai su depuis que ce corps étoit de dix bataillons & deux régimens de cavalerie. Le reste de son armée étoit divisé en trois corps, campés à Rain, à Friedberg & Landsberg, où étoient les émigrés. Le corps du général Frochlich s'étoit porté vers Kempten, pour tâcher de dégager le corps du général Wolf, contenu par le général Laborde à Wangen. Le prince Charles avoit en

entre des troupes à Ingolstadt, Neubourg & le long du Danube.

Pour dégager promptement le général Jourdan, il falloit passer la Lech & bien battre l'un de ces corps. Je me suis déterminé à attaquer celui du général Latour à Friedberg, quoique sa position fût la meilleure; mais c'étoit le point où il y avoit le plus d'espoir de trouver des gués pour forcer le passage; & des quatre ponts qui existent sur la Lech, depuis Landsberg jusqu'à son embouchure, deux étoient derrière Augsbourg: ils étoient coupés à la vérité; mais en les rétablissant promptement, on pouvoit y passer ce qui n'auroit pu passer par les gués.

Le 5, l'armée s'est portée sur les hauteurs de Stepach, excepté l'aile gauche qui a menacé le point de Rain pour y attirer l'attention de l'ennemi. Les avant-gardes ont rejeté derrière la Lech tout ce que l'ennemi avoit encore sur la rive gauche.

Le 6 s'est passé à reconnoître les gués & à rassembler les matériaux pour la réparation des ponts.

Le 7, à quatre heures du matin, toutes les troupes étoient rassemblées près la rivière; la droite, aux ordres du général Ferino, près Haustetten; le centre, aux ordres du général Saint-Cyr, entre Augsbourg & la Lech; & la plus grande partie de l'aile gauche, commandée par le général Daxis, vis-à-vis Laugenweid; le reste étoit devant Rain & au Schollenberg.

L'aile droite a passé la première à un gué que l'ennemi ne connoissoit pas, & qui avoit négligé de garder, vis-à-vis Haustetten; les volontaires avoient de l'eau au dessus des reins, & portoient leurs fusils & leurs gibernes sur la tête. Le courant étoit si rapide que le premier peloton a été entièrement entraîné; mais les secours ont été assez prompts, & peu se sont noyés. Si cet événement eût pu ébranler la troupe, le bon exemple des chefs l'auroit bientôt rassemblée. Les généraux Abatucci & Montrichard, le chef de brigade Cassagne de la troisième demi-brigade d'infanterie légère, l'aide-de-camp Savary, & plusieurs autres que je regrette de ne pouvoir citer, ont mis pied-à-terre, & se sont jetés à l'eau, à la tête des troupes, qui ont réussi à passer & à se former dans des broussailles hors de la vue de l'ennemi, lorsque les 3^e demi-brigade d'infanterie légère, 84^e de ligne, le 4^e de dragons, partie du 8^e régiment de Hussards & deux pièces d'artillerie légère étoient formés: les troupes qu'il a envoyées pour les arrêter ont été repoussées, & nos troupes se sont emparées de Kussing, & ont gagné les hauteurs qui menent à Otting, sur le flanc gauche de l'ennemi.

L'ennemi occupoit, avec de l'artillerie & de l'infanterie, toute la rive opposée au centre de l'armée. Le général Saint-Cyr a commencé son attaque par un feu d'artillerie & de mousqueterie qui, en attirant celui de l'ennemi, & même le diminuant sensiblement, a permis aux 21^e demi-brigade d'infanterie légère & 31^e de ligne & au 9^e régiment de Hussards sous les ordres du général Laroche, de passer à deux gués, à droite & à gauche de Lech-Hausen. On a sur-le-champ attaqué ce village, où l'ennemi a perdu cinq pièces de canon; on l'a également chassé du hameau voisin de l'autre point; on s'est sur-le-champ occupé de leur reconstruction pour pouvoir y passer l'artillerie. Les gués étoient trop mauvais & ne l'avoient pas permis.

Après avoir forcé le défilé du pont, que l'ennemi a encore défendu par son artillerie, on s'est occupé de l'attaque de la position de Friedberg.

L'avant-garde de l'aile droite, aux ordres du général Abatucci, se porta sur la gauche; sur la grande route de Munich, pour ôter cette retraite à l'ennemi. Le reste des troupes du général Ferino se porta sur le flanc de l'ennemi; le général Saint-Cyr l'attaqua de front: pressé de toute part, il se mit bientôt en déroute.

La division du général Ferino le poursuivit au delà de Rinethal. Le général Vandamme, à la tête du 20^e régiment de chasseurs, des 9^e & 11^e régiments de Hussards, & partie du 2^e de chasseurs, le poursuivit près la vallée de la Sar. On lui a fait 15 à 1600 prisonniers, 40 officiers, dont trois supérieurs, & l'aide-de-camp du général Latour, 16 ou 17 pièces d'artillerie de position & légère, & deux drapeaux. Les tirailleurs de l'infanterie coururent après l'ennemi aussi rapidement que la cavalerie; la fatigue seule des hommes & des chevaux a fait cesser la poursuite.

Je ne puis trop vous faire l'éloge de l'intrépidité des troupes & de leurs chefs; les généraux St Cyr, Ferino, Jordy, Abatucci, Montrichard, Laroche & Vandamme, & le chef de brigade Cassagne, se sont particulièrement distingués. Les talents & l'activité du général Reigner n'ont pas peu contribué au succès de cette journée. J'ai nommé chefs de brigade, sur le champ de bataille, les chefs de bataillon Robin, commandant la 24^e d'infanterie légère, & Rubis, commandant la 89^e de ligne, & sous-lieutenant le citoyen Saraguen, sergent de la 3^e d'infanterie légère. Les compagnies d'artillerie légère de Fouet & Legras ont servi avec la bravoure ordinaire de cette armée. Je dois également rendre justice à l'activité des officiers du génie & des sapeurs: il faudroit enfin nommer tous les corps & leurs chefs, pour citer tous ceux qui ont servi avec distinction. Nous avons à regretter l'adjudant-général Houël, qui s'est noyé en passant le gué; il a été emporté par la rapidité du courant; c'étoit un excellent officier; il est généralement regretté de toute l'armée.

La partie de l'aile gauche qui est devant Langenweid, a passé la Lech à un gué vis-à-vis le village; mais il étoit trop profond pour l'artillerie; ce qui a pu y passer d'infanterie & de cavalerie légère, après avoir surpris & enlevé un poste de 25 Hussards, qui ne se doutoient nullement de la possibilité de ce passage, s'est porté sur la route de Neubourg à Friedberg, & a pris une centaine d'hommes, huit caissons & 30 chevaux des débris du corps du général Latour, égarés dans leur déroute.

Je ne doute pas que ce succès ne force le prince Charles à abandonner promptement l'armée de Sambre & Meuse, & à venir couvrir l'Esch, où nous pourrions peut-être être rendus avant lui, quoique j'apprenne à l'instant que l'ennemi vient d'abandonner toutes ses positions, & paroit vouloir se réunir sur cette rivière.

Sans Pétonnante activité du général Ehlé, je ne puis pas concevoir comment nous aurons pu suffire à la grande consommation que nous avons faite de munitions.

Les plénipotentiaires de Bavière arrivent pour demander à traiter.

Salut & respect,

Signé, MOREAU.

De Paris, le 17 fructidor.

Tous les troubles qui désolent en ce moment une partie de la France & arrêtent la consolidation du gouvernement constitutionnel, n'ont qu'une seule & même cause; elle est dans le système désastreux que le directoire exécutif a

adopté au plan fédéral & les admettre à placer par

On a dans cette révolution, choses. C'est la fin d'une faculté par une pétition par une que change jusqu'à ce

La fausse les premières de Paris constamment, ayant été pour son, contention et violence première aimer de l'aider à é

ait & qu

Voilà ce républicain le peuple administrateur a choisis, du respect pendent, exécuter. son pouvoir de la force le dévouer avec une inpotisme, taires qui, à jamais de la honte de l'ennemi.

Le gouvernement nous choisis, nombre de des élus de a centé les au p décisive, s'étendre par les places justement tacher au société par leur reste pris, siner Ces mêmes tortement

adopté au commencement de son installation ; dans ce plan funeste de destituer presque par tout les magistrats & les administrateurs élus par le peuple, pour les remplacer par des hommes abhorrés du peuple.

On a attribué les troubles du Midi à des réactions ; & dans cette occasion, comme dans tout le cours de la révolution, en trouvant un mot on a cru trouver la raison des choses. Ce qu'on appelle *réaction* est le produit nécessaire de l'anarchie ; c'est-à-dire, de l'impuissance ou de l'inaction des lois. Mettez le pouvoir entre les mains d'une faction, elle opprime infailliblement ; infailliblement aussi l'opinion provoquera le ressentiment ; & par une suite également infaillible, les vengeances perpétueront les vengeances. Si vous remplacez une faction par une autre, les oppressions & les vengeances ne feront que changer de main, & le désordre sera porté au comble jusqu'à ce qu'un parti ait exterminé l'autre.

La fausse combinaison qui a si malheureusement dirigé les premiers pas du gouvernement, étoit une suite des mouvemens insensés auquel on avoit poussé les sections de Paris en vendémiaire. Le pouvoir conventionnel, constamment égaré par la peur & l'esprit de domination, ayant cru devoir armer les restes du parti terroriste pour se procurer un secours, dont il n'avoit pas besoin, contre un projet qui n'existoit pas, cette funeste précaution créa le danger qu'on avoit craint & provoqua les violences qu'on vouloit prévenir. Par une suite de cette première impulsion, le pouvoir exécutif eut à dévorer aussi l'ambition de l'autorité ce même parti de terroristes, pour l'aider à établir une constitution que tout le monde vouloit & que les terroristes seuls auroient voulu renverser.

Voilà ce qui a étouffé à sa naissance le véritable esprit républicain ; ce qui a brisé le seul lien qui puisse unir le peuple au gouvernement ; car les magistrats & les administrateurs qui jouissent de l'affection du peuple qui les a choisis, lui inspirent naturellement de la confiance & du respect pour les chefs du gouvernement dont ils dépendent, & de l'amour pour les lois qu'ils doivent faire exécuter. Voilà ce qui a obligé le gouvernement à étayer son pouvoir nouveau d'un appui bien dangereux, celui de la force militaire : enfin, voilà ce qui nous présente le désoleant tableau d'un peuple républicain, recevant avec une indifférence qu'on n'a jamais vue sous le règne du despotisme, les nouvelles multipliées de ces triomphes militaires qui, en couvrant de gloire le nom français, éloignent à jamais de nous la plus grande des calamités nationales, la honte de recevoir ses lois d'un étranger & d'un ennemi.

Le gouvernement a bien senti les funestes effets de ses premiers choix, si l'on en juge par les destitutions d'un grand nombre d'autorités & les individus qu'il avoit mis à la place des élus du peuple. Il a vu la paix renfermée par tout où il a confié le pouvoir à des hommes sages, modérés, agréables au peuple. Comment se fait-il qu'une expérience si décisive, si chèrement acquise, ne l'ait pas déterminé à étendre par-tout cette mesure salutaire, à ôter de toutes les places les hommes, qui, tenant encore à une faction justement abhorrée, ont d'autant plus d'intérêt à se rattacher au pouvoir & aux places, que proscrits de la société par l'opinion générale, c'est le seul moyen qui leur reste, au moins pour échapper à la nullité & au mépris, sinon pour reconquérir leur abominable domination ? Ces mêmes hommes, nécessairement intrigués, liés plus étroitement les uns aux autres par un danger commun &

pressant, amis du trouble & de l'anarchie, les uns par caractère, les autres par habitude, tous par cet esprit de secte, qui exalte toutes les passions, & leur donne une activité & une énergie, que ne leur donnent presque jamais les intérêts individuels.

Si l'on veut se former une idée de l'esprit qui anime cette secte, & du danger dont elle ne cesse de menacer la tranquillité publique, on n'a qu'à lire dans *l'Historien* & le *Republicain Français* les détails d'une correspondance entre quelques chefs d'intrigue terroriste à Paris & le commissaire du pouvoir exécutif de la commune de Vaise, faubourg considérable de Lyon. L'heureuse découverte du complot que révèle cette correspondance, en fortifiant l'opinion publique, servira peut-être à assurer la marche du gouvernement vers l'ordre & la paix.

Le défaut d'espace nous force à remettre à un autre article un précis de la correspondance dont nous parlons.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen *MURRAY*.

Séance du 16 fructidor.

Sur le rapport de Girod Ponzol, le conseil approuve une résolution qui casse les élections de la commune de Déniers, comme faites au milieu du trouble & de la violence.

Lafond-Ladebat, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution qui met une somme de 6 millions en numéraire à la disposition du ministre de la marine, pour les dépenses de son département.

La commission blâme la forme des états de dépense, on y a contenu des sommes en numéraire avec des sommes en mandats ; une pareille cumulation ouvre la porte à tous les abus ; & sans l'urgence des circonstances, la commission auroit proposé de rejeter la résolution. Elle invite le conseil à approuver cette-ci, & à refuser à l'avenir sa sanction à toute résolution qui ne sera point accompagnée d'états qui présentent d'une manière claire & distincte l'emploi de toutes les espèces de valeurs.

Le conseil approuve la résolution & ordonne l'impression du rapport.

Sur le rapport de Decombrousse, le conseil approuve une résolution du 6 fructidor, qui rapporte un arrêté des représentans du peuple Jean-Baptiste Lacoste & Roger Ducos.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen *PASTORET*.

Séance du 17 fructidor.

Le conseil adopte une résolution sur les loyers, qui porte en substance :

1°. Que le prix des loyers des maisons d'habitation, stipulé par bail en convention, antérieurement au 1^{er} nivôse de l'an 3, sera payé en numéraire ou mandats au cours.

2°. Postérieurement au 1^{er} nivôse an 3, ce prix sera convenu de gré à gré.

3°. En cas de difficulté, les locataires auront le droit de renoncer à leur jouissance, en avertissant dans trois mois, à compter du jour de la publication de la présente loi.

Nota. Quelques objets ont été renvoyés à la commission des finances. — Le conseil a ensuite ajourné indéfiniment la question de savoir s'il y aura des professeurs de langues vivantes dans les écoles centrales de département.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen MURAIRE.

Séance du 17 fructidor.

On fait lecture d'une lettre des juges nommés pour composer la haute-cour de justice qui écrivent de Vendôme qu'ils n'ont pu se constituer au jour fixé par la proclamation du conseil des cinq-cents, à cause du défaut de disposition du local qui leur étoit destiné. L'architecte & l'agent du gouvernement, chargés de la direction des travaux, leur ont déclaré que la chambre du conseil & le greffe ne pourroient être prêts avant douze jours, & qu'il faudroit au moins deux mois pour préparer la salle d'audience publique.

A cette lettre est jointe un procès-verbal qui constate que, par le résultat du scrutin, le citoyen Gandoa a été nommé président de haute-cour de justice.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution qui applique à la commune de Vendôme la loi du 21 floral, qui exclut de Paris & de dix lieues à la ronde tous les ex-conventionnels, amnistiés, &c.

Sur le rapport de Pineau, le conseil approuve une résolution qui annule un arrêté du représentant du peuple Chénier, relatif à la veuve Champigny, & la renvoie aux autorités compétentes.

Cretet, au nom d'une commission, propose d'approuver la résolution relative à la vente des biens nationaux de la Belgique.

Le rapporteur fixe principalement son attention sur l'article qui autorise le directoire à aliéner une partie de ces biens moyennant le paiement de dix-huit fois le revenu.

Les principes, dit-il, veulent que l'aliénation des domaines nationaux ne puisse être faite qu'à l'encherre. On vous propose ici une dérogation qui n'est pas nouvelle; la loi du 28 ventôse nous en offre un exemple. Mais ici il doit être fait préalablement une estimation rigoureuse, & les biens ne peuvent être donnés pour une somme moindre que celle de dix-huit fois leur revenu. A la vérité la loi du 28 ventôse exigeoit vingt-deux fois le revenu des biens; mais pussi ceux de la Belgique seront entièrement payés en numéraire, tandis que ceux de la France ont été payés pour les trois quarts en mandats valeur nominale, & l'autre quart seulement en numéraire. Nous ne devons donc pas croire que les biens de la Belgique seront vendus à vil prix; mais le conseil partagera plutôt les craintes de sa commission que le défaut d'acquéreurs ne rende la loi sans effet.

La résolution, ajoute-t-il, admet en paiement les ordonnances données par les ministres. Ces ordonnances équivalent à du numéraire; car elles donnent droit à ceux qui en sont porteurs d'en toucher le montant en numé-

raire à la trésorerie. D'ailleurs, il est nécessaire de donner au gouvernement ce moyen de s'acquitter avec les fournisseurs pour les fournitures faites ou à faire.

La commission propose d'approuver la résolution.

Giraud (de l'Ain) s'élève contre cette proposition; rappelle l'abus que l'on a fait de la loi du 28 ventôse combien elle a été préjudiciable à la république qu'elle a dépeuplée d'une grande partie de ses biens pour de somes extrêmement foibles.

Vernier répond que le salut public ne permet point de suivre la forme des enchères pour l'aliénation d'une partie des biens de la Belgique. Les besoins sont pressans & peut-être auroit-on bien fait de n'exiger que quinze fois le revenu au lieu de dix-huit, afin de trouver sur-le-champ des acquéreurs.

Dupont (de Nemours) voit avec peine qu'on se serve d'un prétexte dont on a tant abusé, le salut public pour engager le conseil à donner les biens nationaux pour des sommes très-inférieures à leur valeur: il convient que les ordonnances des ministres doivent être admises en paiement de ces biens, mais après qu'ils auroient été vendus à l'encherre; ou bien l'on doit craindre que les fournisseurs de la république, qui ont déjà grand soin de ne pas se ruiner avec elle, ne convertissent ces ordonnances en des immeubles de valeur plus grande que les sommes qui leur seroient dues.

Cretet représente qu'il s'agit de biens pour la propriété desquels on combat encore; & que c'est une raison de n'être point aussi rigoureux qu'en pourroit l'être pour l'aliénation de ceux de l'ancienne France.

Le conseil ferme la discussion & approuve la résolution.

Mazade, au nom d'une commission, propose de rejeter la résolution relative à la citoyenne Fourquevaux comme incomplète & ne présentant pas le degré de justice que le conseil des cinq cents devoit lui donner.

Le conseil ordonne l'impression du rapport, & ajourne la discussion à trois jours.

Bourse du 17 fructidor.

Mandat, 3 liv. 16 s., 18 s., 19 s., 4 liv., 3 liv. 16 s.

Histoire abrégée des Républiques anciennes et modernes, où l'on voit leur origine & leur établissement, les causes de leur décadence & de leur ruine; par le citoyen BULARD, 4 vol. in-18, ornés de quatre belles gravures, d'après les desseins de Quévedo. Prix, 4 liv. 5 liv. fr. de port. La même, en papier fin, 5 liv. & 6 liv. A Paris, chez Caillot, imprimeur-libraire, rue du Cimetière-André, n.º 6.

En lisant cette Histoire abrégée des républiques, on est étonné que l'auteur ait pu renfermer dans un cadre aussi étroit tant d'événemens mémorables, avec le développement des causes qui amènent la décadence & la chute des républiques anciennes & modernes. L'auteur s'est occupé à rapprocher tous les traits, toutes les situations qui peuvent servir d'exemple aux Français.

Le citoyen Bulard termine son ouvrage par l'Histoire abrégée de la république française, jusqu'au moment de la conspiration de Babeuf.